

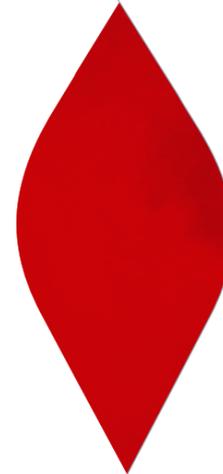


RAPPORT ANNUEL  
**2023**



**Ensemble,  
prenons soin  
de demain**

# SOMMAIRE





# GOUVERNANCE

**PRÉSIDENTES**

COMITÉ EXÉCUTIF

FONCTIONS CLÉS



**Catherine Vinikoff**  
MACSF SGAM (SGAM)  
MACSF assurances (S.A.M.)  
MACSF Libéa (S.A.)

**Laurence Carpentier**  
MACSF prévoyance (S.A.M.)  
MACSF épargne retraite (S.A.)

## COMITÉ EXÉCUTIF



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

1. **Alain Serdet**  
Directeur Pilotage, Risques  
et Contrôle de Gestion

2. **Thierry Houselstein**  
Directeur Comité Médical

3. **Erika Sam**  
Directrice Ressources Humaines

4. **Amaury Roland-Gosselin**  
Directeur Secrétariat Général Juridique  
et Conformité groupe

5. **Edouard Perrin**  
Directeur Réseau Agences

6. **Roger Caniard**  
Directeur Financier

7. **Stéphane Dessirier**  
Président du Comité Exécutif,  
Directeur Général  
MACSF SGAM et MACSF assurances,  
Directeur Général Délégué  
MACSF épargne retraite

8. **Luc Romanillos**  
Directeur Technique Assurance

9. **Sabine Ravier**  
Directrice Relation Sociétariat  
et Clientèle

10. **Serge de Andolenko**  
Directeur Audit et  
Comités Administrateurs

11. **Guillaume Rosenwald**  
Directeur Général MACSF épargne retraite  
Président du Directoire MACSF financement  
Directeur Général Délégué  
MACSF prévoyance et MACSF Libéa  
Directeur Général Adjoint MACSF SGAM  
Directeur Assurances et Services Actuariat  
et Réassurance

12. **Yohan Gabay**  
Directeur Systèmes d'Information

13. **Jean-Philippe Schneider**  
Directeur Indemnisation  
et Partenariats

14. **Eric Dubos**  
Directeur Financier

15. **Sandrine Turquetil Delacour**  
Directrice Comptabilité  
et Administration Groupe

16. **Eric Bertrand**  
Directeur Immobilier

17. **Nicolas Gombault**  
Directeur Général  
MACSF Libéa et MACSF prévoyance  
Directeur Général Délégué  
MACSF SGAM et MACSF assurances  
Directeur de l'Indemnisation  
et de la Communication Médicale

18. **Ségolène de Dianous**  
Directrice Marketing, Digital,  
Communications et RSE



# GOUVERNANCE

PRÉSIDENTES  
COMITÉ EXÉCUTIF  
FONCTIONS CLÉS



Amaury Roland-Gosselin  
Conformité

Serge de Andolenko  
Audit Interne

Alain Serdet  
Gestion des risques

Pierre-François Marcastel  
Actuariat

# RAPPORT DE GESTION

## POINTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2023, le contexte géopolitique est resté marqué par le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Sur le plan climatique, l'année a connu des événements climatiques importants, les tempêtes Ciaran et Domingos, et les inondations du Nord

Pas de Calais. Par ailleurs, l'année a encore été caractérisée par de fortes chaleurs en France métropolitaine avec une sécheresse qui a encore pesé sur la sinistralité.

## LE GROUPE

Dans ce contexte, les sociétés du groupe MACSF ont poursuivi le développement de leurs activités en lien avec le plan stratégique du groupe. L'activité d'assurance vie a joué un rôle significatif dans l'évolution du chiffre d'affaires du groupe MACSF 2023.

Sur le plan économique et financier, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact inflation. Les actifs financiers des sociétés du groupe n'ont pas subi d'impact direct majeur sur leur activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique.

Le groupe a investi dans les participations significatives suivantes sur l'exercice 2023 :

- Prise de participation dans le capital de la société de réassurance CCR RE (3/07/2023) à hauteur de 19 % avec le groupe SMABTP (56 %). Le groupe CCR reste actionnaire avec 25 % du capital. Cette opération stratégique permet une diversification dans la réassurance qui jouit d'un fort potentiel de développement. CCR RE poursuivra sa stratégie de développement de l'activité au service de ses clients assureurs installés dans plus de 80 pays, conformément à ses valeurs de pérennité et de stabilité.

- Entrée au capital d'EMEIS (ex ORPEA) dans le cadre de son plan de restructuration aux côtés de la Caisse des dépôts, de CNP Assurances et de la MAIF : prise de participation de 7,41 % au 19/12/2023. Cette décision est en pleine cohérence avec notre engagement auprès des professionnels de santé et s'appuie sur notre expérience du secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Créer un cadre à la fois exigeant sur le plan sanitaire, respectueux

des personnels soignants, des résidents et de leurs familles, tout en appliquant des règles indispensables de bonne gestion, est l'adéquation à résoudre dans les établissements d'accueil des personnes âgées. Cet investissement est donc à la fois en phase avec nos critères d'investissement et avec la raison d'être de la MACSF de contribuer à améliorer le monde de la santé et le système de soin.

- Reprise à 100 % (versus 51 % précédemment) de notre filiale VERSO HEALTHCARE pour combiner nos expertises et proposer une offre globale de services aux professionnels de santé et une large palette de solutions de financement du matériel médical. Cette opération consolide durablement le partenariat mis en place depuis 3 ans et ouvre des perspectives de synergies opérationnelles et commerciales entre les deux groupes.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Environnementale et Sociétale), une information a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser, partager la politique du groupe et les orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la Santé en lien avec l'activité du groupe.

En termes d'organisation de son activité, le groupe a maintenu pour ses collaborateurs l'accord de télétravail renégocié en 2022, visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel événement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser



les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

En 2023, le groupe MACSF a poursuivi son développement conformément à la trajectoire de son plan stratégique 2020-2024, tout en restant pleinement mobilisé aux côtés de ses assurés et professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

Le chiffre d'affaires du groupe est en forte hausse à 3,2 milliards d'euros contre 2,2 milliard d'euros en 2022, principalement grâce à la croissance de l'activité d'assurance vie. Les activités ont par ailleurs globalement toutes progressé.

Pour l'assurance vie, le chiffre d'affaires affiche

un très bon niveau à 2 382 millions d'euros en augmentation de 64 % par rapport à 2022 à 1 471 millions d'euros. La part des unités de compte a progressé de 17,7 % pour atteindre 6,0 milliards d'euros contre 5,1 milliards en 2022.

L'activité non vie progresse de + 7,9 % pour s'établir à 766 millions d'euros contre 709 millions en 2022. Cette évolution est de + 5,7 % pour les dommages aux biens du particulier, + 39,7 % pour la protection juridique et assistance et + 7,8 % pour les assurances dommages corporels.

Dans ce contexte, avec une gestion maîtrisée, le résultat du groupe ressort à 236,5 millions contre 246,9 millions en 2022.

## CONTEXTE DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE

(source France Assureurs)

Pour 2023, au niveau national, les cotisations de l'Assurance française sont évaluées à 253,9 milliards d'euros contre 239 milliards d'euros en 2022.

Les cotisations 2023 en assurance vie s'élèvent à 153,3 milliards d'euros, contre 144,4 milliards d'euros en 2022 soit une hausse de 5 %.

À la fin du mois de décembre 2023, les encours des contrats d'assurance vie atteignent 1 923 milliards d'euros contre 1 844 milliards d'euros fin 2022, soit une hausse de 4,3 % sur un an.

La collecte nette 2023 est positive et s'établit à +2.4 milliards d'euros, avec une collecte positive de 30.0 milliards d'euros en unités de compte.

La part dans les UC s'établit à 41 % sur l'année contre 40 % en 2022.

Le nouveau plan d'épargne retraite (PER) a séduit plus d'un million de nouveaux assurés et 14,7 milliards d'euros de versement.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes est en augmentation à 183,3 milliards d'euros contre 172,5 milliards d'euros en 2022.

Les cotisations d'assurance de biens et responsabilité progressent de 6,2 % sur l'exercice 2023. Cette année a été ponctuée par des événements climatiques marquants, avec le passage de plusieurs tempêtes et d'importantes inondations.



## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2023 a été marquée par une remontée fulgurante et inédite des taux de crédit et un atterrissage des marchés actions en fin d'année à un niveau relativement élevé.

L'économie américaine a fait preuve d'une étonnante vigueur avec un marché du travail résistant. L'économie chinoise qui devait profiter des levées des restrictions anti-Covid n'a pas réellement décollé, empêtrée par son secteur immobilier. Entre ces deux blocs, l'économie européenne affiche des performances assez décevantes mais a évité la récession, sauf en Allemagne. Enfin la désinflation a bien eu lieu, partout dans le monde, notamment avec la baisse du baril de pétrole, malgré la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen Orient.

En zone euro, l'inflation totale est passée de 9,2 % fin 2022 à 2,90 % en décembre 2023 et de 5,2 % à 3,60 % pour l'inflation core (hors alimentation et énergie). De même, en France, l'inflation générale est passée de son pic à 6,30 % en février 2023 à 3,70 % en décembre. Et l'inflation core termine l'année à +3,40 %. Ainsi, durant l'année 2023, les banques centrales se sont demandées jusqu'où mener le resserrement monétaire. Il est fort probable que les taux directeurs aient atteint leur plafond à 4 % pour la BCE après des années en territoire négatif.

Le cycle de resserrement monétaire de 2022 et 2023 est le plus important connu pour son ampleur et sa rapidité. Le taux de dépôt de la BCE est ainsi passé de -0,50 % en juin 2022 à 4 % fin d'année 2023. Les banques centrales ont, aussi, efficacement et rapidement assuré la stabilité financière des marchés malgré la crise bancaire américaine ou celle des fonds de pension au Royaume-Uni. La question porte maintenant sur la date et le rythme d'assouplissement des politiques monétaires sur l'année 2024.

Ainsi, portées par le recul de l'inflation et, anticipant de prochaines baisses de taux, les principales classes d'actifs, à l'exception des matières premières et des actions chinoises, auront signé des performances très positives en 2023, faisant oublier en partie l'année 2022. Ainsi, le CAC40 affiche une performance annuelle de plus de +16 % et le taux 10 ans de l'emprunt d'Etat français finit l'année en baisse à 2,56 %.

Tout au long de l'année 2023, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

• Les fonds euro de MACSF épargne et MACSF retraite sont maintenant gérés en fonction de l'article 8 de la réglementation SFDR.

• Détenir 12 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



• Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2023.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2023. Après la mise en place d'une politique sur les hydrocarbures non conventionnels (charbon, pétrole et gaz) en 2022, le groupe MACSF s'est aussi positionné sur le sujet des armes non conventionnelles.



Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2023 :

**Nouveaux investissements**

Identifiant	Emetteur
XS2653488747	IBRD
FR1CACIB0031	CREDIT AGRICOLE
XS2678749990	ASSICURAZIONI GENERALI
XS2680945479	FERROVIAL
DE000A3514F3	AMPRION GMBH
DE000A3514E6	AMPRION GMBH
FR001400KR43	AFD
FR001400IEQ0	RCI BANQUE
XS2631835332	STATNETT
FR001400MF86	ENGIE
XS2631822868	STATKRAFT
XS2634616572	ENEXIS
XS2616439019	SPIRE
FR0013234333	FRANCE
FR001400J9R9	NATIXIS
XS2718201515	NESTE OYJ
BE0002977586	PROXIMUS
XS2609970848	ASSICURAZIONI GENERALI
FR001400F1I9	ENGIE
FR001400HIK6	SNCF
XS2597110027	STELLANTIS
XS2604699327	VOLKSWAGEN
XS2599779597	NESTE OYJ
FR001400F5U5	CADES
FR001400F1G3	ENGIE
FR001400FYC4	SG
XS2532681074	FERROVIE DELLO STATO
XS2583371070	EBRD
XS2589260723	ENEL
FR001400F7C9	AFD
XS2583205906	A2A
XS2575971994	ABN AMRO
BE6340849569	ELIA TRANSMISSION
XS2699159351	EDP
FR001400KKM2	ORANGE
XS2697970536	ESB
XS2690981555	IBRD

**Sortie**

Identifiant	Emetteur
FR001400DSQ1	AFD
XS1933817824	EBRD
XS1732400319	FERROVIE DELLO STATO
XS1917601582	HSBC
FR0013296373	AFD

Pour 2024, le scénario idéal serait un atterrissage en douceur des économies, une inflation qui continue à ralentir, des banques centrales qui desserrent leur politique monétaire et des taux directeurs en baisse qui devraient soutenir les actifs financiers. Toutefois, le contexte géopolitique devrait être encore fortement chahuté et les élections notamment américaines de fin d'année ne devraient pas calmer les marchés.



## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.

## RÉSULTATS DU GROUPE MACSF : PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

### Assurance non-vie

Le chiffre d'affaires est de 765 millions d'euros en 2023 contre 709 millions en 2022, soit une progression de 7,9 %.

Il est composé des assurances "Dommages" (Auto, RC, Risques divers) pour 477 millions d'euros et des assurances de "Personnes" (Frais médicaux, Plans de prévoyance) pour 289 millions d'euros.

Les charges de prestations brutes sont stables et s'élèvent à 601 millions d'euros.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 9 millions d'euros contre une perte de 22,7 millions d'euros en 2022.

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 63,2 millions d'euros contre 48,9 millions en 2022.

Les charges de gestion s'élèvent à 146,4 millions d'euros contre 134 millions en 2022.

Le résultat courant ressort à 63,5 millions d'euros contre 65 millions l'exercice précédent.

### Assurance vie

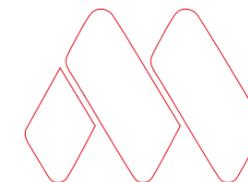
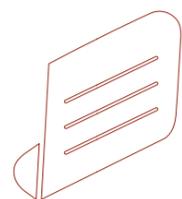
Le chiffre d'affaires est de 2 382 millions d'euros en 2023 contre 1 471 millions en 2022.

Les charges de prestations s'élèvent à 3 236 millions d'euros contre 1 611 millions en 2022. Cette variation s'explique principalement par deux points à savoir l'ajustement de valeur des unités de compte à la hausse à la clôture 2023 contre une baisse à la clôture 2022 expliquant un écart en valeur absolue de près de 700 millions d'euros et par ailleurs la croissance de la collecte de près de 911 millions d'euros expliquant la hausse des provisions mathématiques.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 1 million d'euros.

Les produits financiers nets de charges se sont élevés à 1 115 millions d'euros, à rapprocher de 367 millions d'euros en 2022. Cette évolution est due principalement à la hausse de valorisation des unités de compte de 298,2 millions d'euros cet exercice, contre une baisse de 396,4 millions en 2022, soit une variation de 694,6 millions en valeur absolue entre les deux exercices.

Le résultat courant ressort à 236,6 millions d'euros contre 190 millions d'euros en 2022.



### Activités bancaires

Les produits d'exploitation bancaire sont de 27,5 millions d'euros contre 23,6 millions d'euros en 2022 et se rapportent à l'activité de MACSF financement.

Le résultat courant est en bénéfice de 1 143 milliers d'euros contre 204 milliers d'euros en 2022.

### Autres activités

Le chiffre d'affaires est de 22,9 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros en 2022 constitué de l'activité immobilière.

Le résultat courant est en bénéfice de 2,9 millions d'euros contre 1,7 millions d'euros en 2022.

### Compte de résultat combiné

Le chiffre d'affaires est de 3 198 millions d'euros en 2023 contre 2 228 millions d'euros en 2022. Globalement, en intégrant les activités bancaires de MACSF financement, ainsi que les autres activités, le résultat d'exploitation courant est de 304 millions d'euros contre 257 millions d'euros en 2022.

Le résultat net consolidé est de 236,5 millions d'euros à comparer à 246,9 millions d'euros l'année précédente.

### Bilan combiné

**À l'actif**, les placements s'élèvent à 35 586 millions d'euros contre 33 751 millions d'euros en 2022 soit une hausse de 5,4 % supportée par la forte collecte en assurance vie. Les placements en unités de compte progressent et s'élèvent à 6 039 millions d'euros contre 5 130 millions d'euros en 2022, bénéficiant d'une revalorisation à la clôture de 298 millions d'euros et d'une croissance de la collecte en unités de compte.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation Actif et les autres postes débiteurs, le total de l'actif est de 39 089 millions d'euros, à comparer à 36 878 millions d'euros en 2022.

**Au passif**, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 4 059 millions d'euros en 2023 contre 3 845 millions d'euros en 2022, soit une progression de 5,6 %.

Suite à la publication du règlement 2023-04 de l'ANC, la réserve de capitalisation du canton Retraite a fait l'objet d'un reclassement comptable en provision technique sur l'exercice 2023. La réserve de capitalisation du canton retraite était antérieurement éliminée en consolidation. Cette provision est désormais comptabilisée dans les provisions techniques pour 22 847 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'impact de ce changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres dès l'ouverture de l'exercice dans le poste « Réserves de consolidation » pour 22 918 milliers d'euros.

Les provisions techniques brutes sont de 26 564 millions d'euros contre 25 544 millions d'euros en 2022 en hausse de 4,0 %. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont de 6 021 millions d'euros contre 5 094 millions d'euros en 2022, en progression de 18,2 %.

Les autres passifs représentent principalement les provisions pour risques et charges et les dettes diverses.

Le poste "Autres dettes" s'élève pour 2023 à 2 359 millions d'euros contre 2 294 millions d'euros l'année précédente. Ce poste est relativement stable et concerne le collatéral remis en garantie dans le cadre de l'activité de prêts de titres.



# ÉTATS FINANCIERS

BILAN  
ENGAGEMENTS HORS BILAN  
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ  
ANNEXE AUX COMPTES

## A - BILAN

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actifs incorporels :</b>	<b>79 107</b>	<b>5 694</b>
→ écarts d'acquisition	75 289	-
→ portefeuille de contrats	-	-
→ autres	3 818	5 694
<b>Placements des entreprises d'assurances :</b>	<b>29 056 104</b>	<b>28 132 803</b>
→ terrains et constructions	821 529	827 740
→ placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 204 661	645 608
→ autres placements	27 029 914	26 659 455
<b>Placements représentant les engagements en Unités de Compte</b>	<b>6 038 704</b>	<b>5 130 043</b>
<b>Placements des autres entreprises</b>	<b>490 830</b>	<b>488 722</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>145 894</b>	<b>-</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>240 520</b>	<b>240 515</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>207 995</b>	<b>209 539</b>
<b>Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>22 525</b>	<b>26 923</b>
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>2 354 068</b>	<b>2 249 926</b>
<b>Autres créances</b>	<b>80 725</b>	<b>80 512</b>
<b>Autres actifs :</b>	<b>96 370</b>	<b>94 432</b>
→ immobilisations corporelles	96 370	94 432
→ autres	-	-
<b>Comptes de régularisation-actif :</b>	<b>275 958</b>	<b>218 572</b>
→ frais d'acquisition reportés	21 841	22 580
→ autres	254 117	195 992
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>39 088 800</b>	<b>36 877 680</b>



## B - BILAN

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	2023	2022*
<b>Capitaux propres du groupe :</b>	<b>4 058 792</b>	<b>3 822 265</b>
→ capital social et fonds équivalents	7 929	7 929
→ primes	-	-
→ réserves consolidées	2 457 072	2 261 459
→ autres réserves	1 357 264	1 305 989
→ résultat combiné	236 527	246 889
<b>Intérêts minoritaires</b>	-	-
<b>Passifs subordonnés</b>	-	-
<b>Provisions techniques brutes :</b>	<b>26 563 537</b>	<b>25 543 859</b>
→ provisions techniques vie	24 285 963	23 343 060
→ provisions techniques non-vie	2 277 574	2 200 798
<b>Provisions techniques en Unités de Compte</b>	<b>6 020 809</b>	<b>5 094 332</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 877</b>	<b>5 790</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>54 283</b>	<b>57 096</b>
<b>Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	-	-
<b>Dettes représentées par des titres</b>	<b>12 564</b>	<b>41 618</b>
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>6 005</b>	<b>1 732</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>2 359 143</b>	<b>2 294 120</b>
<b>Compte de régularisation-passif</b>	<b>8 791</b>	<b>16 868</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>39 088 800</b>	<b>36 877 680</b>

\*Proforma

## C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

<b>ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</b> (en milliers d'euros)	2023	2022
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
→ entreprises d'assurance	182 183	186 443
→ entreprises du secteur bancaire	116 879	126 247
→ autres entreprises	-	1 368
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
→ entreprises d'assurance	1 209 203	1 335 958
→ entreprises du secteur bancaire	-	-
→ autres entreprises	-	-



## D - COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	ACTIVITÉS assurance non vie	ACTIVITÉS assurance vie	ACTIVITÉS bancaires	AUTRES activités	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Primes émises	765 214	2 382 343			3 147 557	2 180 576
Variation des primes non acquises	(13 101)				(13 101)	(15 591)
Primes acquises	752 112	2 382 343			3 134 455	2 164 986
Produits d'exploitation bancaire			27 493		27 493	23 587
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				22 939	22 939	23 524
Autres produits d'exploitation	4 562	42 876		1 834	49 272	53 241
Produits financiers nets de charge	63 199	1 114 604		1 430	1 179 232	416 118
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>819 873</b>	<b>3 539 823</b>	<b>27 493</b>	<b>26 203</b>	<b>4 413 392</b>	<b>2 681 455</b>
Charges des prestations d'assurance	600 999	3 236 071			3 837 070	2 146 553
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	9 001	1 026			10 027	24 154
Charges d'exploitation bancaire			23 824		23 824	20 413
Charges des autres activités				23 271	23 271	22 998
Charges de gestion y compris participation et intéressement	146 426	66 136	2 526		215 088	210 472
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES</b>	<b>756 426</b>	<b>3 303 233</b>	<b>26 350</b>	<b>23 271</b>	<b>4 109 280</b>	<b>2 424 590</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION</b> avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<b>63 447</b>	<b>236 590</b>	<b>1 143</b>	<b>2 932</b>	<b>304 112</b>	<b>256 865</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					-	-
Autres produits nets					(303)	(224)
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION</b> après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					<b>303 809</b>	<b>256 641</b>
Résultats exceptionnels					(105)	(912)
Impôts sur les résultats					(72 791)	(8 840)
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>					<b>230 913</b>	<b>246 889</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence					5 614	
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>236 527</b>	<b>246 889</b>

## ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

### I - POINTS SIGNIFICATIFS DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES

En 2023, le groupe MACSF est resté pleinement mobilisé aux côtés de ses assurés et professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

Sur le plan économique, l'année 2023 a connu le retour de l'inflation et une remontée des taux inédite. Dans ce contexte, les sociétés du groupe MACSF ont poursuivi le développement de leurs activités en lien avec le plan stratégique du groupe. L'activité d'assurance vie a joué un rôle significatif dans l'évolution du chiffre d'affaires du groupe MACSF 2023.

Sur le plan économique et financier, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact inflation. Les actifs financiers des sociétés du groupe n'ont pas subi d'impact direct majeur sur leur activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique.

Le groupe a investi dans les participations significatives suivantes sur l'exercice 2023 :

- Prise de participation dans le capital de la société de réassurance CCR RE (3/07/2023) à hauteur de 19 % avec le groupe SMABTP (56 %). Le groupe CCR reste actionnaire avec 25 % du capital. Cette opération stratégique permet une diversification dans la réassurance qui jouit d'un fort potentiel de développement. CCR RE poursuivra sa stratégie de développement de l'activité au service de ses clients assureurs installés dans plus de 80 pays, conformément à ses valeurs de pérennité et de stabilité.

- Entrée au capital d'EMEIS (ex ORPEA) dans le cadre de son plan de restructuration aux cotés de la Caisse des dépôts, de CNP Assurances et de la MAIF : prise de participation de 7,41 % au 19/12/2023. Cette décision est en pleine cohérence avec notre engagement auprès des professionnels de santé et s'appuie sur notre expérience du secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Créer un cadre à la fois exigeant sur le plan sanitaire, respectueux des personnels soignants, des résidents et de leurs familles, tout en appliquant des règles indispensables de bonne gestion, est l'adéquation à résoudre dans

les établissements d'accueil des personnes âgées. Cet investissement est donc à la fois en phase avec nos critères d'investissement et avec la raison d'être de la MACSF de contribuer à améliorer le monde de la santé et le système de soin.

- Reprise à 100 % (versus 51 % précédemment) de notre filiale VERSO HEALTHCARE pour combiner nos expertises et proposer une offre globale de services aux professionnels de santé et une large palette de solutions de financement du matériel médical. Cette opération consolide durablement le partenariat mis en place depuis 3 ans et ouvre des perspectives de synergies opérationnelles et commerciales entre les deux groupes.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Environnementale et Sociétale), une information a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser, partager la politique du groupe et les orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la Santé en lien avec l'activité du groupe.

En termes d'organisation de son activité, le groupe a maintenu pour ses collaborateurs l'accord de télétravail renégocié en 2022, visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel évènement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

### II - RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels combinés du groupe MACSF sont présentés conformément à l'arrêté du 29 décembre 2020 portant homologation du règlement ANC n° 2020-01 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances.

#### MODALITÉS DE COMBINAISON

##### Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les trois sociétés mutuelles : le fonds d'établissement correspond au cumul de ces trois sociétés.



Les sociétés contrôlées de manière exclusive de toute ou partie des entreprises combinées et/ou combinantes sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières, techniques et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Dans le groupe MACSF, il résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés (*contrôle de droit*).

Les sociétés pour lesquelles le groupe MACSF détient une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée dès lors que la société mère détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote ou si elle a des représentants dans les organes de direction ou de surveillance.

Les comptes combinés sont obtenus en procédant aux opérations suivantes :

- cumul des comptes des sociétés faisant partie du périmètre des comptes combinés,
- élimination des comptes réciproques d'actif et de passif, de charges et de produits entre sociétés entrant dans le périmètre,
- neutralisation des résultats de cessions intragroupe.

L'option suivante a été retenue : Les mouvements de dotation ou de reprise à la réserve de capitalisation sont retraités par écritures mouvementant le compte de résultat.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### III – INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

#### 1. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, les règlements 2015-11 et 2016-12 de l'Autorité des Normes Comptables et, lorsque lesdits textes ne le prévoient pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Les informations sont arrondies au millier d'euros le plus proche conformément à la réglementation.

Suite à la publication du règlement 2023-04 de l'ANC, la réserve de capitalisation du canton Retraite a fait l'objet d'un reclassement comptable en provision technique sur l'exercice 2023. La réserve de capitalisation du canton retraite était antérieurement éliminée en consolidation. Cette provision est désormais comptabilisée dans les provisions techniques pour 22 847 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'impact de ce changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres dès l'ouverture de l'exercice dans le poste « Réserves de consolidation » pour 22 918 milliers d'euros.

Le passage des capitaux propres 2022 publiés et les montants proforma 2022 présentés dans les comptes ci-joints sont explicités dans le tableau de variation des capitaux propres présenté en "5-2. a) Capitaux propres de groupe".

## 2. BILAN

### 2-1. Placements

#### 2-1.1 – Coûts d'entrée et règle d'évaluation à la date de clôture

##### a) Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (*à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit*).

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants, amortis linéairement, sont les suivants :

- Structure (durée d'amortissement comprise entre 0 an et 138 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Clos et Couvert (durée d'amortissement comprise entre 5 ans et 35 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Lots techniques (durée d'amortissement comprise entre 0 et 21 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Immeuble IGT (durée d'amortissement de 20 ans),



→ Agencements (durée d'amortissement de 10 ans à 15 ans),

→ Terrains.

Il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les frais d'acquisition des immeubles sont immédiatement comptabilisés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état récapitulatif des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

##### b) Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

##### c) Autres Placements

→ Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat diminué des intérêts courus.

À la date de clôture, si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres cotés est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote).

→ Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan, sur la base du prix d'achat hors frais.

Concernant les valeurs de réalisation :

- Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours au jour de l'inventaire.
  - Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
  - Les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP) sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.
- Les opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans un compte de placements spécifique selon la règle du LIFO. Celles-ci sont

couvertes par un collatéral enregistré au passif du bilan au poste Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus. Au 31 décembre le montant du collatéral est de 2 142 millions d'euros.

##### d) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation

### 2-1.2. Dépréciations

#### a) Valeurs mobilières à revenu fixe

Conformément aux articles 123-1 à 123-5 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (*paiement des intérêts et remboursement du principal*).

#### b) Valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe, patrimoine immobilier

Pour chacun de ces placements pris individuellement, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Les provisions à caractère durable sont constituées ligne à ligne dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou de rendement) fait apparaître une décote significative et durable par rapport à la valeur nette comptable. Les titres non amortissables, relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances et de l'article R 212-11 du Code de la mutualité, dont la moins-value latente est au moins égale à 20 % au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté, sont considérés comme étant en situation de dépréciation durable.

Une valeur recouvrable est alors déterminée de manière prospective qui prend en compte un taux de rendement prudent et une durée de détention.

La moins-value constatée sur la base de cette valeur recouvrable est provisionnée.

La provision pour dépréciation durable au 31 décembre 2023 est de 236 millions d'euros.

### 2-2. Frais d'acquisition reportés

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats « NON-VIE » constatés en charge est inscrite à l'actif du bilan.



Les frais d'acquisition des contrats « VIE » ne font pas l'objet d'une activation.

### 2-3. Autres immobilisations corporelles ou incorporelles

#### a) Actifs incorporels

En 2023 apparaît en actif incorporel l'écart d'acquisition lié à CCR RE pour 75,9 millions d'euros. Ce poste ne fait pas l'objet d'amortissement.

L'autre poste concerne les logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

#### b) Actifs corporels d'exploitation

Ces actifs font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire ou dégressif, et sur des durées variant de 2 à 30 ans.

### 2-4. Provisions techniques

Ces provisions sont calculées sans déduction des réassurances cédées. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif.

#### a) Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relatives à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

#### b) Provisions d'assurance vie

##### b<sub>1</sub>) Provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (euros)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assureur et par l'assuré, éventuellement diminuées des frais d'acquisition à amortir.

Du côté de l'assureur, on retient la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ; du côté de l'assuré il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées en tenant compte de la table de mortalité et du taux d'intérêt technique utilisés pour la détermination du tarif selon les règles définies par le Code des assurances et du profil de notre population assurée.

##### b<sub>2</sub>) Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion est constituée en application de l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11 et 2016-12 et de l'article R-343.3 §4 du code des assurances. Elle est constituée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

##### b<sub>3</sub>) Provisions techniques spéciales de la branche 26

La provision technique spéciale cantonnée du PERP, capitalisée à un taux nul, sert à couvrir les droits des assurés. La provision technique spéciale complémentaire est constituée en application de l'article R441-7 du code des assurances.

#### c) Provisions pour sinistres

En **assurance non-vie**, les sinistres sont comptabilisés par exercice de rattachement et sur la base d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation, nette de recours, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants. Les écarts entre les estimations successives en fin d'exercice sont pris en charge de sinistres de chaque exercice.

La provision pour sinistres à payer est toujours calculée pour son montant brut. Les recours à recevoir font l'objet d'une évaluation distincte. Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes : une évaluation dossier par dossier, une évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs et une évaluation basée sur les cadences de règlement observées sur les exercices antérieurs.

Compte tenu des spécificités inhérentes à la RC Médicale, une méthode basée sur les coûts moyens a été développée.

Ces provisions sont complétées, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires pour liquider les sinistres.

En **assurance vie**, les provisions de sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres

survenus non encore réglés au 31 décembre.

#### d) Provisions pour participations aux bénéficiaires

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéficiaires techniques et financiers réalisés. Ces participations sont destinées à accroître leurs garanties par incorporation aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à cette provision sont affectées aux souscripteurs au cours des huit années suivantes celle au titre de laquelle elles ont été portées en provision.

#### e) Provisions pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée dans certaines catégories de risques conformément à la réglementation.

#### f) Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats.

#### g) Provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes, sur les risques autres que dommages corporels.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-2 des règlements ANC 2015-11, 2016-12 et 2018-08.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC 2015-11.

#### h) Provisions pour risques croissants

La provision pour risques croissants est constituée en application de l'article 143-17 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 et en application de l'article R 343-7 du code des assurances.

Elle est constituée pour les risques maladie et invalidité des contrats emprunteurs et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

#### i) Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres, y compris

les frais d'administration afférents et les frais de gestion des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises et les primes exigibles relatives auxdits contrats.

Ce calcul s'effectue conformément à l'article 143-7 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

## 3. COMPTE DE RÉSULTAT

### 3-1. Frais de gestion

#### a) Secteur « Assurance »

→ L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature de dépense. Elles sont ensuite classées pour la présentation des comptes selon leur destination par application des méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, le groupe utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

→ Le classement des charges de gestion s'effectue dans les destinations suivantes :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition, (i)
- Frais d'administration, (ii)
- Charge des placements.

i) Les frais « **d'acquisition** » regroupent les frais concernant l'acquisition de nouveaux sociétaires ou de nouveaux contrats.

ii) Les frais « **d'administration** » regroupent les frais engagés pour la gestion du portefeuille de contrats existants.

#### b) Secteur « Banque » et « autres activités »

Les frais généraux des sociétés de ces secteurs sont comptabilisés par nature.

### 3-2. Produits nets de placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises





de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés et les plus-values sur ajustements Acav.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et les moins-values sur ajustements Acav.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Les obligations convertibles en actions sont intégrées dans le champ d'application de l'article R 343-9 du Code des assurances, toutefois dans le cas particulier de titres à taux actuariel négatif à l'achat, le règlement prévoit l'exercice d'une option de classement de ces titres en R 343-10.

Le classement initial des titres lors de leur acquisition en R 343-9 ou R 343-10 a des incidences directes sur les mouvements de réserve de capitalisation. Les obligations convertibles en actions considérées comme relevant de l'article R 343-10 ne donnent pas lieu à mouvements de la réserve de capitalisation.

Le groupe a, pour les sociétés Vie, retenu cette option, à savoir le classement des obligations à taux actuariel négatif à l'achat en R.343-10 à l'exception du fonds cantonné relevant de l'article L 441-1 du Code des assurances.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont annulés.

Pour les comptes sectoriels assurance, la quote-part de gestion financière correspondant à la rémunération des fonds propres est portée dans le compte de résultat non technique ; la quote-part correspondant à la rémunération des provisions techniques est portée dans le compte de résultat technique Vie ou non-Vie.

Le calcul de ces éléments est effectué selon les dispositions des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

### 3-3. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du groupe est constituée par l'addition de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

#### → Impôt exigible

Il s'agit de l'impôt payable au titre du bénéfice fiscal de l'exercice inventorié. C'est le montant de cet impôt qui est comptabilisé dans les comptes sociaux des sociétés.

#### → Impôt différé

Il permet de constater un impôt correspondant au résultat économique en prenant en compte les décalages temporaires entre l'enregistrement d'un produit ou d'une charge en comptabilité et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

On différencie :

- l'impôt différé actif (Créance sur l'État) qui correspond à une économie future d'impôt,
- l'impôt différé passif (Dette envers l'État) dans le cas d'une imposition future.

#### → Impôt mondial

Dans le cadre de la réforme fiscale internationale visant à établir un impôt minimum mondial (pilier II) pour les groupes d'entreprises multinationaux et les groupes nationaux de grande envergure dans l'union européenne, la France va instituer à compter des exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 cet impôt minimum. Au regard du taux effectif appliqué sur le résultat 2023, cet impôt ne serait pas exigible, le taux groupe effectif excédant le taux minimum requis.

## IV - PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

a) Le groupe MACSF présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurances constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

L'obligation de combinaison est assumée par MACSF SGAM.

Sont toutefois exclues du périmètre les sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Sociétés dont les titres sont utilisés comme unités de compte pour des contrats d'assurance sur la vie ou dont les titres sont adossés à des contrats d'assurance vie ; il s'agit essentiellement des OPCVM et des sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative,
- Dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle.

#### Sociétés non consolidées

La société Verso Healthcare n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif au regard des données consolidées.

Au 31 décembre 2023, le groupe MACSF détient 7 % du capital d'EMEIS (ex ORPEA). Le 5 décembre 2023 a eu lieu la signature du pacte d'actionnaires avec notamment la nomination d'un membre du groupe MACSF au conseil d'administration d'EMEIS.

Ce pacte ayant été conclu en fin d'année 2023, nous n'avons participé à aucune prise de décision stratégique d'EMEIS sur l'exercice 2023. Au regard de ces éléments, le groupe MACSF n'a pas exercé d'influence notable sur le groupe EMEIS au cours de l'exercice 2023.

CHIFFRES CONSOLIDÉS* (en milliers d'euros)	Résultat	Capitaux propres	Total Bilan
EMEIS (ex ORPEA)	(4 027 042)	(1 502 236)	14 494 434
VERSO HEALTHCARE	(3 656)	(1 427)	134 508

\*Chiffres 2022

#### Entrée dans le périmètre de combinaison :

Suite au pacte d'actionnaires signé avec CCR et SMABTP sur la société CCR RE en date du 3 juillet 2023, le groupe détient 18,79 % du capital de CCR RE. Par ailleurs, deux administrateurs du groupe MACSF siègent au conseil d'administration. Cette société a donc été consolidée par mise en équivalence en 2023. L'impact sur les capitaux propres est de 5 614 milliers d'euros représentant une part du résultat de CCR RE au 31 décembre 2023.

#### b) Présentation des Sociétés constituant le périmètre :

- b<sub>1</sub>) « MACSF SGAM », Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées.
- b<sub>2</sub>) MACSF assurances, société d'assurances

« Non Vie », pratique les risques accidents corporels et maladie, les risques dommages, la responsabilité civile médicale, ainsi que la protection juridique.

b<sub>3</sub>) MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite, sociétés d'assurances « Vie », sont agréées pour pratiquer les opérations visées aux branches suivantes de l'article R 321-1 du Code des Assurances :

20 - VIE - Décès pour MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite

22 - Assurances liées à des fonds d'investissement pour MACSF épargne retraite.

24 - Capitalisation pour MACSF épargne retraite.

26 - Opérations libellées en unités de rente relevant de l'article L 441-1 du Code des Assurances pour MACSF épargne retraite.

b<sub>4</sub>) MACSF Libéa, société d'assurance « Non Vie » est agréée pour pratiquer les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance.

b<sub>5</sub>) MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois.

b<sub>6</sub>) MACSF financement, société financière, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé,

b<sub>7</sub>) PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location.

b<sub>8</sub>) MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurance.

b<sub>9</sub>) LES HORBOUITS I (SARL), est porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE ».

b<sub>10</sub>) SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5 et FONCIERE MEDICALE N°6, ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).

b<sub>11</sub>) CCR RE, société de réassurance de droit français.



## c) Synthèse : périmètre et méthode

	% contrôle	% intérêt	Méthode
MACSF SGAM	100	100	combinante
<b>ASSURANCES / RÉASSURANCE</b>			
MUTUELLE D'ASSURANCES DU CORPS DE SANTÉ FRANÇAIS « MACSF assurances »	100	-	combinaison
MACSF prévoyance	100	-	combinaison
MACSF épargne retraite	100	100	intégration globale
MACSF Libéa	100	100	intégration globale
MACSF RÉ S.A.	100	100	intégration globale
CCR RE	18,79	18,79	mise en équivalence
<b>FINANCIER</b>			
MACSF financement	100	100	intégration globale
<b>IMMOBILIER</b>			
PIERRE PROFESSION DE SANTÉ	100	100	intégration globale
LES HORBOUITS I	100	100	intégration globale
SCI 10 RUE DE VALMY	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°5	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°6	100	100	intégration globale
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS	100	100	intégration globale

## V - NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES COMBINÉS

## 5-1. BILAN ACTIF

## a) Écarts d'acquisition

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
ÉCARTS D'ACQUISITION	106 087	(30 799)	75 289

## b) Actifs incorporels

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Logiciels	24 073	20 359	3 713
Autres actifs incorporels	420	315	105
<b>TOTAL</b>	<b>24 493</b>	<b>20 675</b>	<b>3 818</b>

## c.) Placements des entreprises d'assurance Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation <sup>(1)</sup>
Placements immobiliers	705 699	705 699	895 677
Actions et titres à revenu variable	2 849 527	2 673 887	2 832 142
Parts d'OPCVM actions	2 440 414	2 420 518	3 000 941
Parts d'OPCVM obligataires	1 175 454	1 158 348	1 164 268
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 194 236	19 271 261	18 352 603
Autres placements	240 273	240 273	240 273
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>26 605 604</b>	<b>26 469 987</b>	<b>26 485 905</b>
Total des placements cotés	22 224 965	22 128 151	21 381 319
Total des placements non cotés	4 380 639	4 341 836	5 104 586

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.



## c.) Placements des entreprises d'assurance Non-Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation <sup>(1)</sup>
Placements immobiliers	153 993	115 830	332 406
Actions et titres à revenu variable	124 403	110 018	120 277
Parts d'OPCVM actions	98 039	97 336	97 072
Parts d'OPCVM obligataires	71 512	71 512	69 453
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 183 862	2 187 409	2 069 457
Autres placements	38	38	38
Dépôts auprès des entreprises cédantes assimilées	3 973	3 973	3 973
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>2 635 820</b>	<b>2 586 117</b>	<b>2 692 676</b>
Total des placements cotés	2 747 065	2 735 524	2 665 960
Total des placements non cotés	(111 245)	(149 408)	26 716

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.

## d) Placements représentant les engagements en unités de compte

	Valeur
Placements immobiliers	664 616
Parts d'OPCVM actions	653 905
Parts d'OPCVM obligataires	4 720 183
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>6 038 704</b>

## e) Placements des autres entreprises

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	494 737	449 502	543 886
Actions et titres à revenu variable	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	41 328	41 328	41 353
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Autres placements	-	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>536 065</b>	<b>490 830</b>	<b>585 239</b>
Total des placements cotés	41 328	41 328	41 353
Total des placements non cotés	494 737	449 502	543 886

## f) Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	2 847	-	2 847
Provisions d'assurance vie	-	1 906	1 906
Provisions pour sinistres	156 453	-	156 453
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques	79 314	-	79 314
<b>TOTAL</b>	<b>238 614</b>	<b>1 906</b>	<b>240 520</b>

## g) Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	Montant brut	Provision	Montant net
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	195 257	(835)	194 422
Créances nées d'opérations de réassurance	13 573	-	13 573
<b>TOTAL</b>	<b>208 830</b>	<b>(835)</b>	<b>207 995</b>

Toutes ces créances sont à moins d'un an.

## 5-2. BILAN PASSIF

## a) Capitaux propres du groupe

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du Groupe)

	Fonds d'établissement	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres réserves	Total autres	Total des capitaux propres
SITUATION À LA CLÔTURE 2022	7 929	2 284 376	246 889	1 305 989	1 305 989	3 845 182
CHANGEMENT DE MÉTHODE		(22 917)				(22 917)
SITUATION À LA CLÔTURE 2022 PROFORMA	7 929	2 261 459	246 889	1 305 989	1 305 989	3 822 265
Variation de périmètre						
Autres mouvements						
Affectation du résultat (n-1)		195 613	(246 889)	51 275	51 275	
Résultat de l'exercice			236 527			236 527
SITUATION À LA CLÔTURE 2023	7 929	2 457 072	236 527	1 357 264	1 357 264	4 058 792

## b) Passifs subordonnés

Néant.

## c) Provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	219 546	-	219 546
Provisions d'assurance vie	-	23 144 689	23 144 689
Provisions pour sinistres à payer	1 713 947	169 499	1 883 446
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 399	930 990	932 389
Provisions pour égalisation	105 570	14 554	120 124
Autres provisions techniques	237 112	26 231	263 343
<b>SOUS-TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>2 277 574</b>	<b>24 285 963</b>	<b>26 563 537</b>
Provisions techniques des contrats en unités de compte		6 020 809	6 020 809
<b>TOTAL</b>	<b>2 277 574</b>	<b>30 306 772</b>	<b>32 584 346</b>

## d) Provisions pour risques et charges

	2022	Dotations nettes de reprises	2023
Provisions pour perte de change	-	-	-
Provisions pour litiges	4 526	116	4 642
Provisions diverses	1 264	(1 030)	235
<b>TOTAL</b>	<b>5 790</b>	<b>(914)</b>	<b>4 877</b>

## e) Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

	Non vie	Vie	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 674	5 148	23 822
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 132	1 054	5 186
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	23 369	1 906	25 275
<b>TOTAL</b>	<b>46 175</b>	<b>8 108</b>	<b>54 283</b>

Ces dettes sont à moins d'un an.

## f) Autres dettes

	2023	2022
Autres emprunts, dépôts reçus	2 143 816	2 142 102
Autres dettes	215 327	152 018
<b>TOTAL</b>	<b>2 359 143</b>	<b>2 294 120</b>
dont dépôts et emprunts sur collatéral	2 141 612	

## g) Impôts différés

## Évolution des impôts différés

Impôts différés passif à l'ouverture	18 506
Impôts différés au compte de résultat	(5 635)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>12 871</b>

## Décomposition des impôts différés au 31 décembre 2023

Impact des écarts d'évaluation sur les immeubles	17 206
Autres différences temporaires	(4 335)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF À LA CLÔTURE</b>	<b>12 871</b>

## Preuve d'impôt

	2023
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>236 527</b>
- Impôt exigible	78 427
- Impôt différé	(5 635)
<b>CHARGE TOTALE D'IMPÔT</b>	<b>72 791</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>309 319</b>
- Taux d'impôt théorique	25,83 %
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>79 897</b>
- Incidence des différences de taux	1 450
- Différences permanentes	(8 556)
<b>CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT</b>	<b>72 791</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>	<b>23,53 %</b>

## 5-3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Entreprises d'Assurance	2023	2022
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>113</b>	<b>113</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 209 203</b>	<b>1 335 958</b>
· avals, cautions et garanties de crédit	1 198 519	1 321 811
· titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
· autres engagements sur titres, actifs ou revenus	10 534	14 142
· autres engagements donnés	150	5
<b>VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES</b>	<b>182 070</b>	<b>186 330</b>
<b>AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Entreprises du Secteur Bancaire	2023	2022
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>116 879</b>	<b>126 247</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Autres Entreprises	2023	2022
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
· entreprises d'assurance	-	-
· entreprises du secteur bancaire	-	-
· autres entreprises	-	1 368
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 5-4. COMPTE DE RÉSULTAT

## a) Produits financiers nets de charges

Détail par nature des produits et charges des placements techniques et non techniques de l'assurance

	Non vie	Vie	Autres activités	2023	2022
Revenus des placements	62 499	607 776		670 276	630 693
Autres produits des placements	2 322	61 184		63 506	69 335
Produits provenant de la réalisation des placements	17 088	289 630		306 718	406 664
Ajustements ACAV (plus-value)		343 614		343 614	24 473
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(9 310)	(11 470)		(20 780)	(15 639)
Autres charges des placements	(5 248)	(62 802)		(68 050)	(147 128)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(4 153)	(67 875)		(72 028)	(131 796)
Ajustements ACAV (moins-value)		(45 453)		(45 453)	(420 887)
Résultat financier			1 430	1 430	403
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>63 199</b>	<b>1 114 604</b>	<b>1 430</b>	<b>1 179 232</b>	<b>416 118</b>

## b) Charges de gestion

	Non vie	Vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	140 592	23 216	2	3 774	167 584
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	17 718	12 795	40	534	31 087
Charges externes	(17 151)	58 942	543	12 412	54 746
Dotations aux amortissements et provisions	5 690				5 690
Charges diverses	8 269	84	1 942	12	10 306
<b>CHARGES DE GESTION PAR NATURE</b>	<b>155 117</b>	<b>95 038</b>	<b>2 526</b>	<b>16 732</b>	<b>269 414</b>

(1) Y compris participation, intéressement et les impôts et taxes rattachés.

## VI - INFORMATIONS SECTORIELLES

## 6-1. COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

## a) Compte technique de l'assurance Non Vie

	2023		2022	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes acquises</b>	<b>752 112</b>	<b>18 392</b>	<b>733 721</b>	<b>675 982</b>
· Primes	765 214	18 540	746 674	691 377
· Variation des primes non acquises	(13 101)	(149)	(12 953)	(15 395)
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>38 336</b>		<b>38 336</b>	<b>24 990</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>4 562</b>		<b>4 562</b>	<b>14 889</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(622 670)</b>	<b>(31 845)</b>	<b>(590 825)</b>	<b>(517 711)</b>
· Prestations et frais payés	(536 441)	(9 825)	(526 616)	(485 859)
· Charges des provisions pour sinistres	(86 229)	(22 020)	(64 209)	(31 852)
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>42 217</b>	<b>22 804</b>	<b>19 413</b>	<b>(21 506)</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>(861)</b>		<b>(861)</b>	<b>(758)</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(116 956)</b>	<b>(350)</b>	<b>(116 606)</b>	<b>(115 846)</b>
· Frais d'acquisition	(65 221)		(65 221)	(65 596)
· Frais d'administration	(51 735)		(51 735)	(50 584)
· Commissions reçues des réassureurs		(350)	350	335
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(2 014)</b>		<b>(2 014)</b>	<b>(12 248)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>(19 685)</b>		<b>(19 685)</b>	<b>(1 083)</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>75 041</b>	<b>9 001</b>	<b>66 040</b>	<b>46 709</b>
<b>Participation des salariés et intéressement</b>	<b>(27 456)</b>		<b>(27 456)</b>	<b>(5 610)</b>
<b>Produits nets des placements hors part du compte technique</b>	<b>24 863</b>		<b>24 863</b>	<b>23 881</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>72 448</b>	<b>9 001</b>	<b>63 447</b>	<b>64 980</b>



## b) Compte technique de l'assurance Vie

	2023		2022	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes</b>	2 382 343	24 895	2 357 448	1 444 659
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	751 247	-	751 247	700 991
<b>Ajustements ACAV (plus-values)</b>	343 614		343 614	24 473
<b>Autres produits techniques</b>	42 876		42 876	37 618
<b>Charges des sinistres</b>	(1 333 677)	(4 593)	(1 329 084)	(1 231 889)
· Prestations et frais payés	(1 324 748)	(4 593)	(1 320 155)	(1 236 416)
· Charges des provisions pour sinistres	(8 929)	-	(8 929)	4 527
<b>Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	(1 175 782)	(641)	(1 175 141)	357 768
· Provisions d'assurance vie	(234 323)	(641)	(233 682)	488 491
· Provisions sur contrats en unités de compte	(942 406)		(942 406)	(136 389)
· Autres provisions techniques	947	-	947	5 667
<b>Participation aux résultats</b>	(726 612)	(12 481)	(714 131)	(717 605)
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	(61 445)	(6 154)	(55 291)	(48 794)
· Frais d'acquisition	(39 580)		(39 580)	(34 769)
· Frais d'administration	(21 865)		(21 865)	(20 112)
· Commissions reçues des réassureurs		(6 154)	6 154	6 087
<b>Ajustements ACAV (moins-values)</b>	(45 453)		(45 453)	(420 887)
<b>Autres charges techniques</b>	(1 086)		(1 086)	(383)
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	176 025	1 026	175 000	145 951
<b>Participation des salariés et intéressement</b>	(3 605)		(3 605)	(18 200)
<b>Produits nets des placements hors part du compte technique</b>	65 196		65 196	62 268
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	237 616	1 026	236 590	190 019

## c) Compte de résultat du secteur bancaire

	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	871	889
Intérêts et charges assimilés	(1 043)	(417)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions perçues	-	-
Commissions versées	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations de placement	-	-
Autres produits d'exploitation	26 622	22 697
Autres charges d'exploitation	(137)	(104)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>26 313</b>	<b>23 066</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 526)</b>	<b>(2 970)</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(22 644)	(19 892)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 143</b>	<b>204</b>
Coût du risque	-	-
Gains ou pertes sur titres de participations et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille TIAP)	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)</b>	<b>1 143</b>	<b>204</b>

## d) Compte d'exploitation des autres activités

	2023	2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>22 939</b>	<b>23 524</b>
Autres produits d'exploitation	1 834	717
Achats consommés	(1 146)	(2 491)
Autres charges d'exploitation	(8 996)	(6 135)
Impôts et taxes	1 075	116
Dotations aux amortissements et provisions	(14 205)	(14 472)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 502</b>	<b>1 260</b>
Charges et produits financiers	1 430	403
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)</b>	<b>2 932</b>	<b>1 663</b>

## 6-2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

Ventilation du chiffre d'affaires combiné

	2023	2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE</b>		
Auto :		
· Dommages	116 400	117 299
· Responsabilité civile	53 349	52 843
Dommages corporels	288 779	267 960
Dommages aux biens :		
· Particuliers	79 409	75 125
· Professionnels	34 856	33 395
Responsabilité civile	113 560	102 796
Protection juridique et divers	56 738	40 611
Catastrophes naturelles	13 580	12 922
Constructions et chantiers	957	1 085
Cautions	112	184
Risque Cyber	270	
Acceptations autres	7 601	785
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE</b>	<b>765 611</b>	<b>705 005</b>
Variation "Primes à annuler"	(397)	4 220
<b>TOTAL "PRIMES" NON VIE</b>	<b>765 214</b>	<b>709 225</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES VIE</b>		
Capital variable	495 729	394 499
Décès-vie grande branche et collectives	62 482	61 239
Primes Épargne-Retraite	1 824 132	1 015 613
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES VIE</b>	<b>2 382 343</b>	<b>1 471 351</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES "ACTIVITÉ SECTEUR BANCAIRE"</b>	<b>27 493</b>	<b>23 587</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES "AUTRES ACTIVITÉS"</b>	<b>22 939</b>	<b>23 524</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 197 989</b>	<b>2 227 686</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé majoritairement en France.

## VII - AUTRES INFORMATIONS

## 7-1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Les engagements d'indemnité de départ en retraite sont couverts par des contrats d'assurance..

## 7-2. EFFECTIFS MOYENS DES SALARIÉS

	2023	2022
Effectif moyen	1 665	1 650

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile et liés à l'entreprise par un contrat de travail (CDI, CDD, apprentis et contrats professionnels) selon l'article D 123-200 du Code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14).

## 7-3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2023 est de 513 milliers d'euros.

## 7-4. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime de l'intégration fiscale a été adopté.

MACSF SGAM en est tête de groupe et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne retraite, MACSF prévoyance, MACSF Libéa, MACSF financement, MÉDIAC, HORBOUITS I, SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5, FONCIERE MEDICALE N°6, MACSF immobilier et MACSF invest.

## 7-5. GROUPE TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une option pour la mise en place du régime de groupe TVA a été formulée.

MACSF SGAM en est tête de groupe TVA et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

## VIII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu susceptible d'avoir un impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

### MAZARS

Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

### DELOITTE & ASSOCIÉS

Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex



A l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM.

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

## INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III.1. de l'annexe des comptes qui indique le reclassement de la réserve de capitalisation du canton retraite des capitaux propres vers les provisions techniques.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.



## Evaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

### Risque identifié et principaux jugements

Votre société détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances sur la base d'une estimation de la valeur recouvrable à un horizon de détention donné, selon les modalités exposées dans la note III.2.1.2 de l'annexe.

L'estimation de la valeur recouvrable des placements financiers est déterminée de manière prospective par application d'un taux de rendement prudent sur un horizon de détention probable des placements concernés.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et du montant de la provision constituée 236 millions d'euros au 31/12/2023 nous considérons que l'estimation des valeurs recouvrables servant de base à la détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constitue un point clé de l'audit.

### Synthèse de nos réponses

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la valeur de marché des titres.
- Nous avons identifié les titres présentant une moins-value latente au moins égale à 20 % pendant les six derniers mois précédant la fin de l'exercice 2023.

→ Nous avons apprécié le montant des provisions constituées au regard de leur valeur recouvrable notamment sur les points suivants :

- La cohérence de l'horizon de détention retenu pour chacune des catégories de placements avec ceux utilisés au titre des exercices précédents ainsi qu'avec la capacité de votre société à détenir ces placements jusqu'à l'horizon concerné et avec les intentions de la direction,
- Le caractère prudent et justifié de la prime de risque utilisée pour déterminer la valeur recouvrable.

## Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

### Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres à payer en assurance non-Vie figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 1 713 millions d'euros hors recours, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent essentiellement à une estimation des prestations connues mais non réglées ainsi qu'une estimation des prestations non connues ou tardives des contrats, tel que présenté dans la note III.2.4. de l'annexe.

Ces estimations s'appuient sur des simulations permettant de déterminer la charge ultime de chaque sinistre connu ainsi que sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note III.2-4. de l'annexe.



Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modalités de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

#### Synthèse de nos réponses

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, nous avons eu recours à nos actuaires. Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clé relatifs à la détermination de cette provision,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation de la provision,
- Apprécier le retraitement des données historiques servant de base à l'estimation de la provision et la stabilité des paramètres d'estimation,
- Effectuer un rapprochement entre les données de gestion et les montants comptabilisés,
- Apprécier le recours aux dates de survenance et aux dates de réclamation qui servent de base à l'estimation de la provision,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul de la provision, avec une attention particulière apportée à la prise en compte de la surinflation,
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Effectuer un recalcul indépendant sur un échantillon de garantie.

#### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 1.5.4 « Solvabilité » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L. 356-23 du Code des assurances.

#### AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

##### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MACSF SGAM par l'assemblée générale du 12 octobre 2005 pour Deloitte & Associés et par celle du 21 juin 2012 pour Mazars.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 19<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, et Mazars dans la 12<sup>ème</sup> année, dont six années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.



#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société de groupe d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société de groupe d'assurance mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder



son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit

des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

Jean-Claude PAULY  
Associé

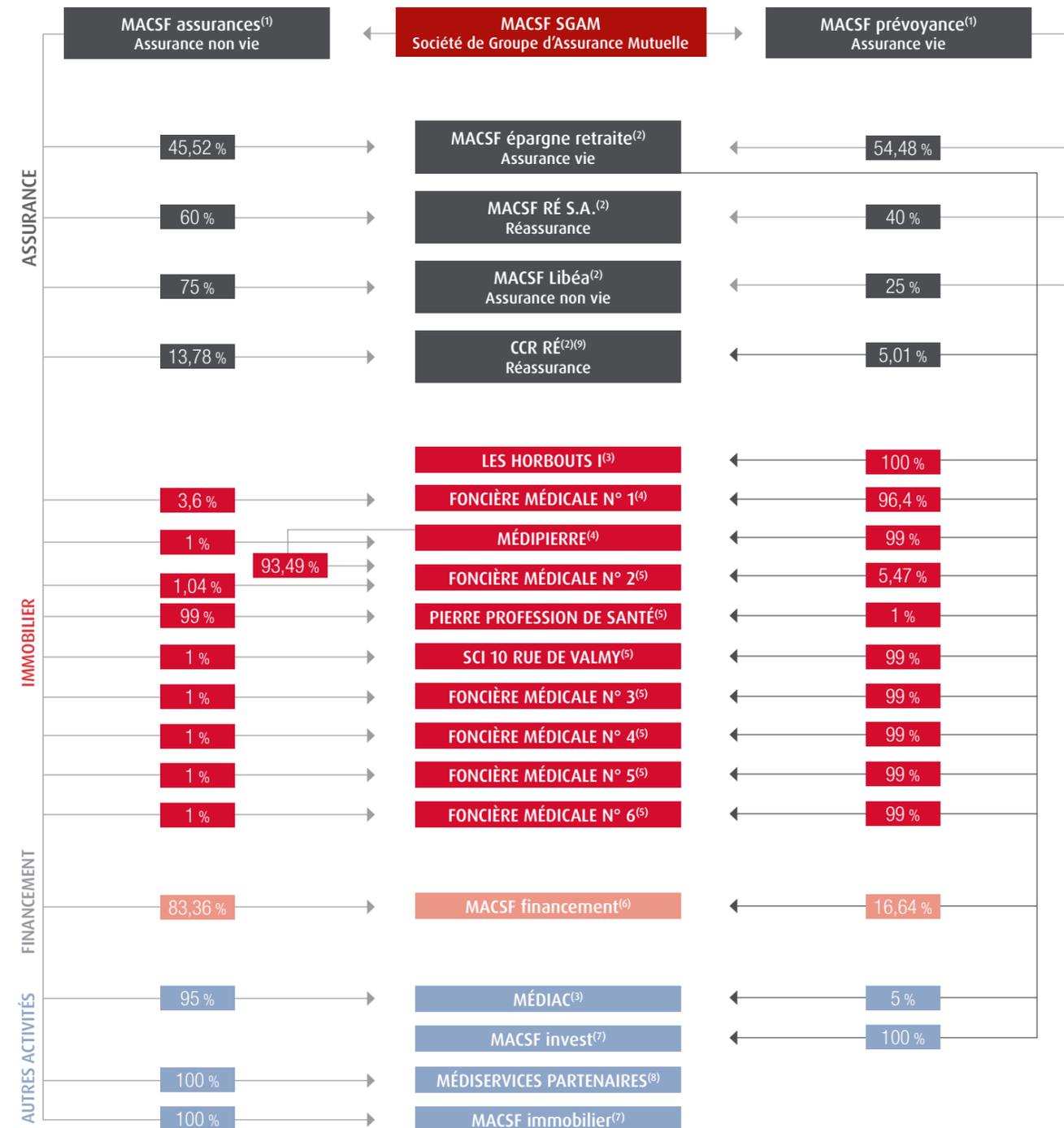
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

Estelle SELLEM  
Associée



# ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2023\*



(1) Société d'assurance mutuelle. (2) Société anonyme. (3) SARL. (4) SCI support Acavi. (5) SCI. (6) Société anonyme à directoire. (7) SAS. (8) Société anonyme coopérative. (9) Société mise en équivalence.

\* Cet organigramme n'inclut pas les participations minoritaires et/ou à caractère d'investissement.

### **MACSF SGAM**

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche  
92919 LA DEFENSE CEDEX  
SIREN n° 488 324 617 - SIRET n° 488 324 617 00015

### **MACSF épargne retraite**

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
403 071 095 RCS NANTERRE

### **MACSF assurances**

Société d'Assurance Mutuelle  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
SIREN n° 775 665 631

### **MACSF prévoyance**

Société d'Assurance Mutuelle  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
SIREN n° 784 702 375

### **MACSF Libéa**

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège social : Cours du Triangle  
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX  
440 214 310 RCS NANTERRE

**Ensemble, prenons soin de demain**

